Image not found or type unknown

le cachet de la poste faisant foi

Par **Nabukajeun**, le **24/05/2019** à **13:58**

exemple : un appareil acheté le 19 mai 2018 est sous garantie d'un an, j'envoie pour réclamation un courrier RAR le 17 mai 2019, le courrier est tamponé du 17 mais mais celui du retour accusé de réception du 20 jour de sa distribution.

QUELLE EST LA DATE LEGALE ? pour maintenir ma réclamation de grantie

BF

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés